

11. "zone relevant de la compétence nationale d'un Etat", toute zone terrestre, maritime ou aérienne à l'intérieur de laquelle un Etat exerce, conformément au droit international, des compétences administratives et réglementaires en matière de protection de la santé humaine ou de l'environnement ;
12. "Etat d'exportation", tout Etat à partir duquel est prévu le déclenchement ou où est déclenché un mouvement transfrontière de déchets dangereux ;
13. "Etat d'importation", tout Etat vers lequel est prévu ou a lieu un mouvement transfrontière de déchets dangereux pour qu'ils y soient éliminés ou aux fins de chargement avant élimination dans une zone qui ne relève de la compétence nationale d'aucun Etat ;
14. "Etat de transit", tout Etat, autre que l'Etat d'exportation ou d'importation, à travers lequel un mouvement transfrontière de déchets dangereux est prévu ou a lieu ;
15. "Etats concernés", les Etats d'exportation ou d'importation, et les Etats de transit, qu'ils soient Parties ou non Parties à la présente Convention ;
16. "Personne", toute personne physique ou morale ;
17. "Exportateur", toute personne qui relève de la juridiction de l'Etat d'exportation et qui procède à l'exportation de déchets dangereux ;
18. "Importateur", toute personne qui relève de la juridiction de l'Etat d'importation et qui procède à l'importation de déchets dangereux ;
19. "Transporteur", toute personne qui transporte des déchets dangereux ;
20. "Producteur", toute personne dont l'activité produit des déchets dangereux ou, si cette personne est inconnue, la personne qui est en possession de ces déchets et/ou qui les contrôle ;
21. "Eliminateur", toute personne à qui sont expédiés des déchets dangereux et qui effectue l'élimination desdits déchets ;
22. "Trafic illicite", tout mouvement de déchets dangereux tel que précisé dans l'article 9 de la présente Convention ;
23. "Immersion en mer", le rejet délibéré en mer de déchets dangereux, à partir de navires, aéronefs, plateformes ou autres ouvrages placés en mer, y compris l'incinération en mer et l'évacuation de ces déchets dans les fonds marins et leur sous-sol.